

LE SECRETAIRE DU CHSCT INTERPELLE LE DIRECTEUR

Monsieur le Directeur,

Vous venez de prendre la décision d'arrêter la circulation des véhicules (voitures et motos) à l'intérieur du centre. Certains points restent cependant à traiter, comme l'absence d'abri moto au parking Sud. Pour ce qui concerne l'abri moto sur le parking Ouest, il serait souhaitable en terme de sécurité d'aménager un accès différent de celui des voitures qui sont amenées à manoeuvrer (proposition faite lors du groupe circulation). Il reste également une reprise du marquage au sol à effectuer. Une réflexion doit être engagée dès à présent sur la faisabilité d'agrandissement du parking Ouest si nous perdons la possibilité de stationner sur le parking Sud...

Pourquoi imposer la décision du zéro véhicule dans le centre aussi rapidement alors qu'il reste des travaux à effectuer pour aménager la future entrée du centre ?

Le deuxième sujet que je souhaite évoquer concerne l'aménagement des sorties au Nord du bâtiment Leclerc. Nous demandons qu'une réflexion soit menée sur l'aménagement des portails avec la mise en place de rideaux d'air chaud ou de sas à chaque sortie de ligne, permettant une amélioration des conditions de travail des salariés et qui économiquement n'est peut-être pas si irréaliste.

Un autre sujet concerne les abris fumeurs, une étude permettant leur intégration aux différentes façades du bâtiment Leclerc était lancée auprès de l'architecte nous attendons la présentation des résultats... Ou ce projet n'était-il qu'un écran de fumée ?

Je vous sollicite également, comme lors du dernier CHSCT, pour qu'un groupe de travail soit lancé dans le secteur peinture en prenant en compte les différents aspects liés à la sécurité et aux conditions de travail (flux, stockage, surfaces, aménagement et ergonomie des postes de travail, investissements, nuisances...) . Cette activité est au service des autres lignes, mais ne doit pas avoir pour autant un traitement différencié.

Le dernier point que je souhaite aborder concerne l'activité Chenilles. En effet, si des améliorations ont été apportées à cette activité, il reste cependant le problème perdurant d'isolation phonique du groupe hydraulique de la machine à emmancher qui n'est toujours pas solutionné.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes plus respectueuses salutations.

Pour la CFDT : Philippe Petit